

PRÉFECTURE DU TARN

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Bureau de l'environnement
Affaire suivie par Alain ANDRE
Tél. n°: 05 63 45 61 85 ; Fax n°: 05 63 45 61 99
Mail : alain.andre@tarn.pref.gouv.fr

RECU le
21 DEC. 2009

Albi, le 15 DEC. 2009

Monsieur le président,

Vous avez déposé le 6 février 2009 une proposition de création de zone de développement de l'éolien (ZDE), sur le territoire de la communauté de communes vals et plateaux des monts de Lacaune.

Au terme de l'instruction de votre dossier, conformément aux critères définis par la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique, j'ai décidé de donner une suite favorable à cette proposition de création de la zone de développement de l'éolien pour une puissance minimale de 0 MW et maximale de 80 MW.

Par conséquent, je vous prie de trouver ci-joint une copie de l'arrêté de création de zone de développement de l'éolien.

J'attire toutefois votre attention sur les points suivants, apparus au cours de l'instruction et qui pourraient être préjudiciables à l'implantation d'éoliennes dans cette ZDE s'ils ne faisaient pas l'objet d'une attention particulière lors de l'élaboration desdits projets :

- dans les zones N1 et N2 la taille des aérogénérateurs (pales comprises) ne devra pas dépasser 50 mètres,
- les permis de construire qui seront déposés dans les zones C4, C5 et C6 devront être instruits de façon concomitante, afin de prévenir le mitage et garantir la cohérence paysagère entre ces zones,
- les zones N1, C3, C4, C5, C6, S7 feront l'objet d'études avifaunistiques approfondies dans le cadre de l'étude d'impact du permis de construire,
- Météo France devra être sollicité dans le cadre de l'instruction du permis de construire afin d'étudier les risques de perturbation du radar de Monclar (la zone N1 et une partie de N2 se situant dans la zone de coordination de ce radar).

Vous voudrez bien tenir informés de ces éléments les porteurs de projets éoliens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour la préfète,
et par délégation,
le secrétaire général



Eric MAIRE

Monsieur Lilyan AZAÏS
Président de la communauté de communes
des vals et plateaux de monts de Lacaune
81330 VABRE